



CHARTRES  
DE BRETAGNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

### Séance du lundi 29 septembre 2025

#### DELIBERATION N°83/2025

##### **Education - Pôle d'Appui à la Scolarisation (P.A.S.)**

L'an deux Mil vingt-cinq, le 29 septembre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en séance extraordinaire, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 23 septembre 2025 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h30

**Membres en exercices : 22**

**Présent(e)s : 16**

**Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 5**

**Absent(e)s ou excusé(e)s : 1**

**Votants : 21**

**PRESENTS :** M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, M. LOUIS Jean-Marc, Mme JOALLAND Dina (arrivée à 18h49), M. LE BORGNE David (arrivé 18h50), Mme LOUIS Marie-Micheline, Mme KOUBA Maryline (arrivée 18h39), Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul, Mme BLANCHET Annick, Mme BONNET Catherine (arrivée 18h39), M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, M. BOSSARD Emmanuel,

##### **ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AVEC POUVOIRS :**

M. BABOUR Mokrane donne pouvoir à M. GEFFROY Patrick, M. DANGE Roger donne pouvoir à Mme BENTZ Nathalie, Mme VANNIER Véronique donne pouvoir à Mme LOUIS Marie-Micheline, Mme GLAZIOU Hélène donne pouvoir à Mme POULAIN Florence, Mme HANANE Ghizlane donne pouvoir à M. GAUTIER Roger

**ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S :** Mme BOSSARD Anne-Laure

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. BOSSARD Emmanuel

La séance est levée à 20h10

**N°83-2025 (8.1) : Education - Pôle d'Appui à la Scolarisation (P.A.S.)****Rapporteur: Madame Kouba**

Les Pôles d'Appui à la Scolarisation (P.A.S.) sont un nouveau service rendu aux parents et responsables légaux d'enfants présentant des besoins éducatifs particuliers. Ils ont pour objectif de trouver des réponses rapides et adaptées en apportant aide et soutien à tout élève qui rencontre une difficulté d'accès au savoir et aux compétences. C'est une réponse de premier niveau qui ne nécessite pas de reconnaissance de troubles ou de handicap.

Le P.A.S est composé d'un coordonnateur, personnel de l'Education national, et d'un éducateur, recruté par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Un P.A.S doit bénéficier d'un lieu spécifique connu de tous et accessible, de préférence implanté près ou dans un établissement scolaire, permettant de recevoir les familles, d'expertiser les besoins des élèves, de réunir l'ensemble des partenaires utiles à l'identification des réponses adaptées.

La ville de Chartres-de-Bretagne confirme la position favorable de principe transmise au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) pour une mise à disposition d'un local pouvant accueillir un pôle d'appui à la scolarisation au sein de l'antenne du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED), situé 4 rue Antoine Chatel.

**Ceci exposé,**

**Vu** l'avis favorable de la commission Animation réunie le 11 septembre 2025.

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- Autorise la mise en place d'un Pôle d'Appui à la Scolarisation ;
- Accepte la mise à disposition gratuite d'un local 4 rue Antoine Chatel, partagé avec le RASED pour le PAS ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute convention et pièces afférentes à l'installation du PAS.

Pour extrait conforme

Le Maire

Philippe BONNIN



Le Secrétaire

Emmanuel BOSSARD